

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-trois mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GOUIFFES Jean-Claude, Maire

Date de convocation : 16 Mai 2017

Date d'affichage : 16 Mai 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11

Etaient présents : GOUIFFES Jean-Claude, Maire - ALANOU Jean - JACOB Aimée - LE MAO Jean-Yves - GUILLOU Stéphane - RANNOU Didier - BOUARD Christian - TOULGOAT Christophe - CADIOU Laurence –PLUSQUELLEC Catherine – SCOUARNEC Andrée

Absents excusés : LE CLEC'H Yannick – MENGUY Isabelle - TROALEN-EVETZ Lydia

Secrétaire de séance : TOULGOAT Christophe

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 21 Mars 2017.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau de l'année 2016
- Tarification du service de l'assainissement collectif
- Vote des subventions aux associations – année 2017
- Etablissement Public Administratif « Finistère Ingénierie Assistance » : désignation du représentant de la commune
- Convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école pour la période septembre 2017/juillet 2020
- Validation d'un LOGO Communal
- Questions diverses
 - o Permanences Elections législatives

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 2 Février 1995 a rendu obligatoire la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Maire présente le rapport concernant l'année 2016 à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce rapport et décide de le transmettre à Monsieur Le Préfet du Finistère.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFICATION

Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour le service de l'assainissement :

Abonnement annuel : 70 €uros (proratisé mensuellement)

Tarif du M3 d'eau traitée en fonction du volume d'eau potable consommé : 1.50 €uros

Raccordement constructions nouvelles : 3000 €uros

Raccordement constructions existantes : 1300 €uros

Si raccordement réalisé avant le 31/05/2018 : 1000 €uros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 29 Mai 2017

Un courrier explicatif concernant les modalités de raccordement et les tarifs sera expédié prochainement à chaque propriétaire et usager concernés.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES INSTALLATIONS NECESSITANT UNE POMPE DE RELEVAGE

Le Maire propose à l'assemblée que la commune accorde une aide financière de 500 €uros aux abonnés de constructions existantes dont les installations nécessitent l'acquisition d'une pompe de relevage afin de se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Cette aide sera versée aux abonnés concernés sur présentation de la facture acquittée d'acquisition de la pompe de relevage et lorsque le raccordement au réseau d'assainissement sera effectif et acquitté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide que la commune accorde une participation financière de 500 €uros aux abonnés de constructions existantes dont les installations nécessitent l'acquisition d'une pompe de relevage afin de se raccorder au réseau d'assainissement collectif selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

| NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE | MONTANT en EUROS |
|---|------------------|
| Association Parents d'Elèves Ecole de ST-GOAZEC | 2720.00 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers ST-GOAZEC | 140.00 |
| Association Bugale ST-GOAZEC | 140.00 |
| Association Prim'Vert ST-GOAZEC | 280.00 |
| Société de Chasse La Biche ST-GOAZEC | 140.00 |
| Société Sportive ST-GOAZEC | 1350.00 |
| Association Sentiers Nature ST-GOAZEC | 500.00 |
| Association Tud Ar Vro Menez Du LEUHAN | 50.00 |
| Association Judo Club Chateauf-neuf-du-Faou | 25.00 |
| I.M.E Carhaix – APEK APE Kerampuil | 25.00 |
| Association JAZZ KREIZ BREIZH Châteauf-neuf-du-Faou | 50.00 |
| DDEN Secteur Chateauf-neuf du Faou | 30.00 |
| Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère AMF 29 | 230.45 |

| | |
|--|-----------------|
| Association des Maires Ruraux du Finistère | 100.00 |
| Comité de développement des Agriculteurs du Poher CARHAIX | 55.00 |
| Association Céline et Stéphane LEUCEMIE-ESPOIR Châteauneuf-du-Faou | 50.00 |
| TELETHON – AFM Délégation du Finistère | 100.00 |
| ULAMIR Aulne Châteauneuf-du-Faou | 1442.00 |
| Solidarité Paysanne du Finistère | 50.00 |
| Amicale des donateurs de sang – Châteauneuf -du Faou | 50.00 |
| Association Les Patineurs de l'Aulne – Châteauneuf-du- Faou | 75.00 |
| Prim'Vert pour voyage des anciens de la commune du 9 juin | 540.00 |
| Société Sportive pour organisation jeux du pardon des 1 et 2/07/2017 | 400.00 |
| MFR Maison Familiale Elliant | 25.00 |
| Association Rêves de Clown Lorient | 50.00 |
| Fondation du patrimoine Rennes | 55.00 |
| TOTAL | 8 672.45 |

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

Madame CADIOU Laurence, présidente de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de SAINT-GOAZEC n'ayant pas pris part au vote concernant la subvention de l'APE.

OBJET : ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE » : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 25 Février 2014 concernant l'adhésion de la commune à l'établissement public administratif « Finistère Ingénierie Assistance ». Pour cette nouvelle mandature, aucun représentant de la commune n'a été désigné et il convient donc de procéder à une nomination.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne Monsieur GOUIFFES Jean-Claude pour représenter la commune auprès de l'établissement public administratif « Finistère Ingénierie Assistance ».

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

OBJET : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2017 A JUILLET 2020

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques entre le Département du Finistère et la commune de Saint-Goazec pour la période de septembre 2017 à juillet 2020.

Cette convention fait suite à la dernière convention couvrant le même sujet sur la période 2016-2017. Cette convention précise les modalités de financement des prestations dans les écoles, les bases de calcul, la répartition des contributions du Conseil départemental et de la commune, l'organisation financière, le suivi de la convention, la durée, la communication et la résiliation de la convention.

Ainsi, l'école des Sources bénéficiera de 2 heures hebdomadaires d'intervention pendant l'année scolaire et le coût restant à la charge de la commune serait de 1199.40 € pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Le Maire à signer la convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques avec le Département du Finistère pour la période de septembre 2017 à juillet 2020.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

OBJET : VALIDATION D'UN LOGO COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le LOGO communal ci-dessous :



Délibération votée par 10 Voix Pour et 1 Abstention – Reçue à la Préfecture le 24 Mai 2017

Questions diverses :

- Les permanences pour les élections législatives ont été établies.
- Le Maire informe le Conseil que le logement sis 8 Place du Calvaire sera prochainement disponible à la location
- Une visite de la station d'épuration est prévue le samedi 17 juin à 10H30 pour l'ensemble des élus.